



BIODIVERSITÉ DE LA TOUVRE CONCOURS PHOTO 2021

L'AAPPMA organise un concours photo dédié à la biodiversité de la Touvre. Ce concours est ouvert à tous : pêcheur, promeneur, riverain...

LOTS DES GAGNANTS

- Premier lot : → Une carte de pêche 2022 - Personne majeure
- Deuxième lot : → Un bon d'achat de 50€ - Dépositaire d'articles de pêche
- Deuxième lot : → Un bon d'achat de 30€ - Dépositaire d'articles de pêche

LES PHOTOS RETENUES DEVRONT ÊTRE TRANSMISES ENTRE LE 17 AVRIL ET LE 19 SEPTEMBRE 2021

À l'adresse mail de l'AAPPMA : concoursphotobio@aappma-latruitesaumonee.net

- Avec en objet du mail :
- Concours Biodiversité 2021
 - Votre Nom et Prénom
 - La Catégorie

(Exemple : *Concours Biodiversité 2021 - Dupont Pierre - Paysage*)

- Indiquez dans votre mail :
- Vos coordonnées : adresse postale, mail et numéro de téléphone ;
 - Si vous le souhaitez, rédigez un texte se rapportant à votre prise d'image.

LES PHOTOS SERONT REPARTIES EN TROIS CATÉGORIES

Les photos seront réparties
en trois catégories et respecteront
les thèmes suivants :

- La Faune, avec pour cette année le genre insecte aquatique et invertébré aquatique ;
- La Flore aquatique présente sur la rivière, immergée, semi-immersée ou en rive ;
- Paysage de Touvre, là où la biodiversité et les éléments se rencontrent. Par exemple, avec les mouvements de l'eau, avec les phénomènes météorologiques, les levers ou couchers de soleil...

Il ne sera pris en compte qu'une seule photo par catégorie et par participant.

Vous pourrez donc déposer au total 3 photos mais seulement 1 dans chaque catégorie.

Vous aurez la possibilité de remplacer une photo par une autre jusqu'à la clôture du concours.

CRITÈRES DE NOTATION

Chaque photo sera notée par les
membres de la commission et
du CA de l'AAPPMA selon les
critères suivants :

- La qualité d'image (coef. 2)
- L'originalité du sujet (coef. 2,5)
- Le sens artistique (coef. 2)
- Le rendu des couleurs (coef. 1,5)
- Pertinence par rapport au sujet demandé (coef. 3)

Seule la photo la mieux notée de chaque catégorie sera primée. En cas d'égalité, les membres du conseil d'administration et de la commission Biodiversité trancheront par un vote.

Ensuite, les 3 photos sélectionnées seront classées par un nouveau vote qui déterminera le classement final et l'attribution des lots.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES PHOTOS

Les participants à ce concours autorisent l'AAPPMA "La Truite Saumonée" à utiliser leurs photos pour son site Internet et communications diverses. Néanmoins, si l'auteur de la photo le désire, son nom pourra être mentionné à chaque utilisation. Il sera alors nécessaire de le préciser lors de la remise de la photo par mail pour la participation au concours.